



Ville de Marseille

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

**PARTICIPATION DES PUBLICS ET CONCEPTION
D'UN PLAN GUIDE POUR LE LITTORAL SUD
MARSEILLAIS**

Sommaire

ARTICLE 1 - CONTEXTE DE LA CONSULTATION.....	4
1.1 Organiser la mutation du Littoral Sud.....	4
1.2 Présentation du site « Littoral Sud »	4
1.3 Périmètres d'étude.....	6
1.4 Domanialités du site.....	8
1.5 Attentes du Plan Guide	9
1.6 Etudes et réflexions engagées et à venir qui alimentent le Plan Guide	9
ARTICLE 2 - PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS ET D'ENJEUX POUR LE LITTORAL SUD	10
2.1 Donner une unité au site.....	10
2.2 Qualifier les usagers et les offres commerciales et de services.....	10
2.3 Apaiser les déplacements.....	11
2.4 Aménager avec le changement climatique	11
2.5 Renforcer la nature en ville et créer des îlots de fraîcheur.....	12
ARTICLE 3 - COMPOSITION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET COMPÉTENCES ATTENDUES ..	13
3.1 Compétences de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations.....	13
3.1.1 <i>Compétences attendues concernant le volet concertation</i>	13
3.1.2 <i>Compétences attendues concernant la réalisation du Plan Guide</i>	14
3.2 Organisation de l'équipe	16
ARTICLE 4 - DÉTAILS DES DIFFÉRENTES MISSIONS ET LIVRABLES ATTENDUS	17
4.1 Mission 1 : Démarche de participation	17
4.1.1 <i>Attendus de la stratégie de participation et ses objectifs</i>	17
4.1.2 <i>Publics ciblés</i>	18
4.1.3 <i>Enjeux et thématiques d'étude identifiés pour la participation des publics</i>	19
4.1.4 <i>Étapes préalables au process participatif, portées par la Ville de Marseille</i>	20
4.1.5 <i>Contenu de la démarche de participation</i>	20
4.1.6 <i>Analyse et diagnostic préliminaires à la conception du Plan Guide</i>	26
4.1.7 <i>Restitution de la démarche de participation</i>	27
4.2 Mission 2 : Conception du Plan Guide	28
4.2.1 <i>Elaboration du Plan Guide</i>	29
4.2.2 <i>Restitution finale</i>	34
4.3 Prestations supplémentaires à marchés subséquents.....	36
ARTICLE 5 - PILOTAGE ET ORGANISATION DES PRESTATIONS	37
5.1 Pilotage de la mission	37
5.2 Planning et délais.....	37
5.3 Rendus.....	37
5.4 Instances de lancement, suivi et pilotage.....	38
5.4.1 <i>Réunion de lancement</i>	38

5.4.2 Réunions de suivi	38
5.4.3 Comité technique partenarial (COTECH)	38
5.4.4 Comité de pilotage et comité stratégique	39
ARTICLE 6 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA MISSION	39
ARTICLE 7 - ANNEXES	39

Article 1 - CONTEXTE DE LA CONSULTATION

1.1 Organiser la mutation du Littoral Sud

En tant que pilote du projet du Plan Guide d'orientation stratégique pour le Littoral Sud, la Ville de Marseille souhaite se faire accompagner pour la conception d'un Plan Guide pour le Littoral Sud basé sur une grande concertation auprès d'experts techniques, des usagers du site et du grand public pour dessiner en un Plan Guide, l'avenir du Littoral Sud.

La présente consultation, lancée par la Ville de Marseille, traduit un besoin urgent de requalifier avec cohérence le Littoral Sud à moyen et long termes pour répondre aux enjeux urbains et climatiques de la Ville. Il permettra aussi de proposer à l'État un document cadre au plus tard en décembre 2025, date du début des échanges qui détermineront le renouvellement des concessions du littoral.

1.2 Présentation du site « Littoral Sud »

La Ville de Marseille est engagée dans la reconquête de son littoral, de l'Estaque aux Calanques, pour renouer avec son histoire et sa géographie. Marseille, amphithéâtre urbain entre mer et collines avec vue sur une des plus belles rades du monde, souhaite restaurer les sites les plus altérés par son passé industriel et ouvrir largement son accès aux pratiques du bord de l'eau pour les Marseillaises et Marseillais.

Lauréate du label européen des "100 Villes neutres en carbone d'ici 2030" au travers de son programme "Marseille 2030, Objectif Climat", la Ville est également désireuse d'inscrire la rade de Marseille au patrimoine mondial de l'UNESCO, soulignant ainsi, au-delà des héritages culturels, le caractère fondamental de la Nature sous toutes ses formes pour affronter les défis qui s'annoncent.

Le Littoral Sud, entre mer et collines, est un vaste territoire qui s'étend sur 3km de côte, de la nouvelle Marina Olympique au port de la Pointe Rouge. L'aménagement urbain s'y est organisé à échelles variées, au fil du temps et des besoins, de façon hétéroclite et disparate. Plusieurs grands projets ont aussi fortement transformé ses usages et sa géographie, tels que :

- La création de l'avenue du Prado et du Boulevard Michelet ;
- Les Château et Parc Borély
- L'Hippodrome
- L'édification de la Corniche, voie de circulation en encorbellement sur la mer ;
- La réalisation du parc balnéaire du Prado, vaste espace public de 50 hectares conquis sur la mer.

Sur terre comme en mer, ce site très attractif réunit aujourd'hui de très nombreux usages (habitat, commerces, tourisme, sport, mobilité, grands événements, ...) et contribue à l'image de la ville menant à la porte des Calanques.

C'est le site retenu pour l'accueil des compétitions de voile légère pour les JO de 2024 dont la nouvelle base nautique est le cœur. L'offre de services de cet espace public littoral, vieillissante et saturée n'est cependant plus adaptée à l'accueil de tout public, à la diversité des fonctions et la confrontation à des pics de sur-fréquentation saisonnière.

L'urbanisation aux abords s'y est développée sans vision d'ensemble ni maillage viaire, par opportunités successives, alternant enclaves résidentielles, pôles commerciaux, noyaux villageois, maisons de ville et cabanons. La congestion du trafic automobile et les difficultés d'accessibilité en modes actifs renvoient une image dégradée du littoral.

La situation environnementale est toute aussi préoccupante en matière de nature en ville, de continuités écologiques ou de pollution des eaux de baignade liées à la gestion des eaux de ruissellements et d'assainissement via le lit de l'Huveaune.

Les risques induits par les effets du réchauffement et dérèglement climatique (recul du trait de côte, submersion marine, événements climatiques, ...) constituent des facteurs aggravants pour la gestion du littoral et mettent en péril des marqueurs forts du patrimoine comme le Parc Borély.

Des actions d'amélioration de l'accueil des usagers notamment en matière d'accessibilité aux plages engagées par la Municipalité ou le projet de réaménagement des berges de l'Huveaune ne peuvent constituer qu'une réponse à court terme et partielle au regard de l'importance des enjeux.

Enfin, l'occupation d'activités impactantes du secteur arrive à terme et est susceptible d'évoluer : la concession de l'Hippodrome arrive à terme fin 2028, le pôle commercial de l'escale Borély voit la concession se terminer fin 2026 ainsi que les plages.

Au vu de ce constat, il convient d'élaborer sans attendre un projet pour le site dans son ensemble qui ait la capacité de répondre aux nombreuses problématiques posées et puisse apporter des solutions à moyen et long termes.

La Ville de Marseille souhaite l'élaboration d'un « **Plan Guide d'aménagement et de développement durable** », qui intègre au premier plan des démarches participatives auprès de différents publics (grand public, acteurs de proximité, CIQ et associations, enfants...). Celles-ci permettront de tenir compte des recommandations, expertises d'usage et attentes des diverses parties prenantes dans le Plan Guide final. Ces démarches participatives seront de différentes natures suivant les publics et les objectifs à atteindre et devront être intercalées dans la démarche plus globale de production du Plan Guide afin d'avoir des échanges itératifs entre production des livrables et enrichissement progressif, modifications en continu apportées par les contributions des parties-prenantes.

Il est établi sur des périmètres associant littoral et arrière-littoral pour répondre à une échelle pertinente de territoire aux objectifs multiples :

AMÉNAGER AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Composer avec les dynamiques climatiques
- Proposer une stratégie d'aménagement face à l'érosion du trait de côte et la montée des eaux
- Maximiser la vocation d'îlot de fraîcheur

DONNER UNE UNITÉ AU SITE

- Raisonner conjointement le site d'intervention et son environnement urbain et l'espace naturel marin
- Offrir une cohérence globale au Littoral Sud

QUALIFIER LES USAGES PRÉSENTS ET À VENIR : OFFRES BALNÉAIRES, SPORTIVES, COMMERCIALES ET DE SERVICES, TOURISME, CULTURE ET ÉCONOMIE

- Opérer un saut qualitatif global d'aménagement, d'offre commerciale et de services
- Valorisation des pratiques sportives terrestres et des activités de sports et de loisirs nautiques en mer
- Définir les vocations pour mieux faire cohabiter les usages
- Repenser les pratiques événementielles à l'échelle du site
- Développer de nouveaux itinéraires touristiques et culturels
- Diversifier la vie économique de l'arrière-littoral

APAISER LES DÉPLACEMENTS

- Permettre l'accessibilité universelle
- Donner moins de place à la voiture
- Favoriser les transports collectifs et les modes actifs
- Faire du site le lieu incontournable du vélo à Marseille

RENFORCER LA NATURE EN VILLE

- Développer une continuité verte
- Restaurer et protéger la qualité de l'eau
- Valoriser la présence de l'Huveaune et restaurer sa continuité
- Valoriser un tissu urbain spacieux et déjà végétalisé aux abords du Prado et l'avenue de Hambourg

Pour élaborer ce Plan Guide, il apparaît opportun de lancer une consultation associant au sein d'un groupement des compétences multiples : concertation et participation citoyenne, urbanisme et aménagement, paysage, hydrogéologie, sociologie, développement économique et communication.

1.3 Périmètres d'étude

La consultation porte sur deux périmètres :

1. **Le périmètre de réflexion de la consultation** qui s'étend de la Marina Olympique au Parc Pastré compris, en incluant le Village de la pointe Rouge et celui de Vieille Chapelle, l'Hippodrome, le parc Borély et l'Huveaune en intégrant entre autres, le jardin Henry Fabre.
2. **Le périmètre opérationnel de la consultation**, plus restreint comporte, entre autres :
 - Près de 50 hectares gagnés sur la mer dont 13 hectares de plage et 16 hectares de parcs
 - 1 base nautique
 - 8 plages (implantées sur près de 13 hectares dont la fréquentation est estimée à 1,18 millions de personnes l'été¹)
 - 1 itinéraire d'accès à l'embarcadère de la Pointe Rouge
 - 16 ha d'espaces verts dans le parc balnéaire, 13 hectares pour l'Hippodrome et son cœur
 - 183 commerces (Répartis en trois grandes zones : Autour des Places Amiral Muselier et Honnêteté, Escale Borely et secteur Pointe Rouge / Vieille Chapelle)
 - 1140 places de parking en enclos

Ci-après, les périmètres de réflexion et périmètre opérationnel pour la consultation d'urbanisme et de paysage pour l'élaboration d'un Plan Guide du Littoral Sud.

¹ Source : Unité de Sécurité et de Prévention du Littoral (USP), données saison balnéaire 2021

LITTORAL SUD PÉRIMÈTRE DE LA CONSULTATION



1.4 Domanialités du site

Parc Balnéaire du Prado

Le Parc Balnéaire du Prado est un vaste espace public de 42 hectares conquis sur la mer, relevant du Domaine Public Maritime.

Sa réalisation entre les années 70 et 80 s'est accompagnée de l'attribution, par l'État à la Ville de Marseille, de quatre concessions d'usage et d'exploitation d'une dépendance du domaine public maritime (DPM) juxtaposées, couvrant l'ensemble du territoire du Parc Balnéaire du Prado.

Depuis fin 2021, la Ville et l'État sont engagés dans un travail de redéfinition des différents titres permettant une gestion harmonisée du Parc balnéaire du Prado. Dans l'attente de l'élaboration du projet global de valorisation de ce Parc, qui a vocation à être défini par la Ville avant fin 2026 dans le cadre du Plan Guide d'orientation stratégique Littoral Sud, Cette démarche de renouvellement des titres domaniaux requiert l'obtention de titres d'occupation transitoires sur la base des usages actuels, notamment pour permettre la continuité des activités sur ce territoire et des investissements nécessaires correspondants.

La Ville est en train de finaliser le processus d'obtention de titres d'occupation provisoires avec l'État pour les concessions du Parc balnéaire du Prado. Ces titres provisoires seront ensuite remplacés par de nouveaux titres en fonction des résultats des études du Plan Guide d'orientation stratégique et des négociations avec l'Etat qui auront lieu entre septembre 2025 et décembre 2026

Pointe Rouge

Ce site du domaine public maritime, qui a fait l'objet de travaux récents menés par la Ville fait l'objet d'une concession de plage naturelle entre la Ville et l'Etat depuis mai 2019 pour une durée de 12 ans.

Hippodrome Borély

Datant de 1860, l'Hippodrome est aménagé sur 22 hectares entre flanc sud du parc Borély et l'avenue Mendès France. L'hippodrome présente un intérêt remarquable d'un point de vue historique. En effet, les premières courses s'y déroulèrent dès 1861. Loin d'être une simple piste de course, cet espace sportif était une partie intégrante du projet global du parc Borély. Très attractif et ouvert au public en dehors des jours de courses, il constituait un rare exemple de cohabitation jardin/hippodrome.

Dès 1919, la Ville de Marseille a consenti à la société sportive de Marseille, différents baux emphytéotiques basés sur des accords d'exploitation du site et de travaux de réaménagement et de maintenance des équipements. Après la division de l'espace en 1998, la Ville a contractualisé avec les 2 entités exploitant les lieux, d'une part la Société Hippique de Marseille et d'autre part la Société U Golf Borély en permettant la construction d'un practice en cœur de parcelle en 1998.

Le dernier bail d'une durée longue de 24 ans à compter du 24/02/1998 est arrivé à échéance en 2022.

Reconduit pour une durée très limitée par la suite et ce afin de permettre une restitution rapide de l'ensemble aux usagers, les accords d'occupation du Golf ont pris fin le 30/08/2023 et ceux de l'hippodrome arrivent à échéance le fin 2028. Le cœur de l'hippodrome accueille désormais des activités transitoires et temporaires de sports et de loisirs.

Ville de Marseille a activé des études en 2020 sous forme de plan de gestion du parc Borély et de ses extensions afin de penser un aménagement global et une ouverture au public de cet espace historique d'exception.

1.5 Attentes du Plan Guide

En illustrant les grands principes d'organisation spatiale du site, le Plan Guide d'orientation stratégique définit la philosophie et les ambitions des projets à venir sur le site du Littoral Sud.

L'objectif d'un Plan Guide pour le Littoral Sud de Marseille est de formuler une stratégie définissant les principes structurants du projet dans le temps. Il peut proposer des temporalités différentes selon les secteurs à aménager mais il définit surtout de grandes orientations. Ces dernières permettront à l'avenir de choisir de requalifier différents sous-secteurs en garantissant une cohérence globale du site.

Si le Plan Guide apporte un cadre avec des principes structurants, il doit aussi être flexible et évolutif. En effet, en fonction du contexte économique, technique, écologique, social et des mutations de la ville, les projets devront pouvoir s'ajuster. De ce fait, il est important que le Plan Guide soit un document souple, projeté à moyen et long terme.

1.6 Etudes et réflexions engagées et à venir qui alimentent le Plan Guide

Plusieurs études thématiques ont été lancées ou réalisées au sein du périmètre, à l'initiative de la Ville, la Métropole et l'État avec une forte mobilisation de l'agence d'urbanisme (AGAM). Elles permettent d'alimenter les réflexions objets du présent marché et figurent en annexe du CCTP.

Toutes s'inscrivent dans le cadre du Plan Guide, afin d'étayer la déclinaison d'une stratégie globale, coordonnée à l'échelle du Littoral Sud en matière de foncier, d'aménagement et d'urbanisme, de paysage et d'écologie, de montée des eaux et de gestion des risques climatiques, de développement touristique et économique et de mobilité.

Il convient notamment de mentionner que le titulaire en charge de l'élaboration du Plan Guide tiendra compte des éléments annexés en CCTP dont notamment :

- **Plan de gestion réalisé par la Direction de la Nature en Ville sur le secteur Hippodrome Parc Borély** et de l'avis rendu par la DRAC pour proposer une restauration de la logique Dix-neuviémiste du site en proposant le « jumelage » du parc avec l'hippodrome. Le Plan Guide tiendra compte de cet avis rendu par la DRAC sur le plan de gestion du parc Borély pour proposer, sur l'hippodrome et le cœur de l'hippodrome, un scénario de projet valorisant les vues, les espaces libres, la prise en compte du mistral, de nouveaux usages, et des lieux permettant de répartir la pression d'usage qui s'exerce sur le parc Borély et les espaces verts des plages.
- **Étude sur l'aquifère pilotée par la Direction de la Nature en Ville** mettant en perspective une progression du biseau d'eau salé et des prescriptions sur l'arrêt du fonctionnement des forages sur le cœur de l'hippodrome et l'hippodrome ainsi que de l'augmentation de la force et de la récurrence des événements climatiques, notamment des épisodes de sécheresse et de canicule.

Par ailleurs, diverses concertations et/ou démarches participatives ont pu être menées dans le passé ou sont en cours dans le périmètre retenu, sur des secteurs infra. Une partie des documents est disponible en ligne sur les sites de la Mairie centrale et la Mairie de secteur (6/8). Les procès-verbaux, bilans et supports de ces concertations seront transmis au titulaire du marché au moment de l'attribution du marché, afin de prendre plus finement connaissance des démarches, et de bénéficier des contributions grand public déjà produites.

Parmi celles-ci, voici une liste non exhaustive de concertations qui ont d'ores et déjà été identifiées et disponibles sur le site de la Mairie du 6/8 :

- Réhabilitation de la place de l'honnêteté/Amiral Muselier
- Apaiser le littoral Sud
- Réhabilitation et rénovation du parc Valbelle
- Devenir du cœur de l'Hippodrome

Article 2 - PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS ET D'ENJEUX POUR LE LITTORAL SUD

2.1 Donner une unité au site

Tel que nous le connaissons aujourd'hui, le site de projet est le résultat d'une succession d'aménagements composites développés au fil des opportunités, sans vision d'ensemble ni maillage viaire. Se juxtaposent enclaves résidentielles, pôles commerciaux, noyaux villageois, maisons de ville et cabanons.

Redonner au Littoral Sud une unité est un des enjeux majeurs du travail du Plan Guide attendu par les différentes équipes répondant à la consultation d'urbanisme.

Toutes ces séquences avec des formes urbaines très variées dessinent un front urbain hétérogène parsemé de propositions commerciales et d'usages peu qualitatives. Dans le cadre d'une réflexion à l'échelle du site du Littoral Sud, l'ensemble est à réinterroger avec une attention particulière pour la place Amiral Muselier, l'Escale Borély ou encore l'avenir des bâtiments de l'hippodrome.

L'unité du site peut aussi se dessiner grâce à des continuités écologiques et des couloirs de fraîcheur plantés sont aussi à proposer pour relier le littoral aux espaces verts urbains en prenant notamment compte des projets en cours sur les bords de l'Huveaune ou le futur du boulevard urbain Sud (BUS).

2.2 Qualifier les usagers et les offres commerciales et de services

Le site du Littoral Sud est très fréquenté, avec une multiplicité d'usages qui en font un pôle d'attractivité touristique et économique important sur terre comme en mer. C'est d'ailleurs sur le Littoral Sud équipé d'une nouvelle base nautique qu'auront lieu les compétitions de voile légère pour les Jeux Olympiques 2024. Au-delà de ce nouvel équipement, l'offre de services du Littoral Sud est vieillissante et saturée et n'est pas adaptée à l'accueil de tous les publics.

Les usages sont mal hiérarchisés et les espaces publics ouverts (Escale Borély, Parc Borély, plages...) peu valorisés, voire vétustes.

Les offres de services, de commerce et de restauration sont peu lisibles et peu qualitatives. Leur attractivité n'est liée qu'à leur situation géographique et pas à la proposition commerciale. Ainsi, pour assurer une meilleure lecture du site, un saut qualitatif global est attendu, aussi bien dans la qualité d'aménagement que dans les offres de services.

Au-delà de la définition des usages, la fréquentation du site intensifiée ces dernières années induit une usure de plus en plus forte qui oblige à repenser les pratiques événementielles à l'échelle du site. Par exemple, si les grands festivals trouvent aujourd'hui de l'espace en suffisance sur le Littoral Sud, ils neutralisent aussi durant plusieurs semaines les usages quotidiens d'une voirie déjà congestionnée, interdisent l'accès à la mer et supposent à posteriori des travaux de remis en ordre des espaces fréquentés.

2.3 Apaiser les déplacements

Les voies de circulation littorales (Avenue Pierre Mendès France et de Montredon) sont régulièrement saturées. D'abord, par une fréquentation en constante augmentation : en effet, au-delà des heures de pointe, ce phénomène s'intensifie avec l'arrivée des vacanciers, toujours plus nombreux, voulant accéder aux plages et aux Calanques durant la saison estivale en véhicule individuel. Cela s'explique aussi par la morphologie de la corniche, plusieurs rétrécissements ralentissent le trafic et créent régulièrement des bouchons. Enfin, le site comporte peu d'alternatives de mobilité et sa fréquentation automobile ne peut pas être absorbée par l'étroit tissu urbain villageois de l'arrière littoral. Face à cette sur-fréquentation saisonnière, le parc naturel des Calanques commence à être protégé. La nouvelle limitation du nombre de visiteurs journaliers pendant la période estivale de certaines calanques (Sugiton en 2022) justifie le besoin urgent d'apaisement des déplacements sur le Littoral Sud grâce à un réajustement des axes et des espaces (Largeur de la frange Littorale plages / Largeur et insertion paysagère des voiries et axes de circulation / et identité (usages et architecturale) des noyaux villageois, espaces publics et des parcs mitoyens tels que Borély.)

Par ailleurs il est important de bien mettre en évidence les connexions avec les 4 noyaux suivants d'un point de vue connexion circulation voirie et espace public :

- Amorce Corniche (connexion vers le Vieux port / arrivée Autoroute Littoral sur) Base nautique du Roucas blanc et espace amiral Muselier
- Arrivée Prado 2 (connexion centre-ville arrivée autoroute EST et tunnel Prado carénage) David et embouchure de l'Huveaune
- Avenue de Bonneveine (connexion voirie quartiers SUD) escale Borély
- Bd Mireille Jourdan Barry (connexion éventuelle voie douce extension BUS si accord MAMP/VILLE) Vieille Chapelle et Pointe Rouge

Le projet de Boulevard Urbain Sud (BUS) doit aussi être intégré à la réflexion comme une opportunité de développer des îlots de fraîcheur et de mobilité douce et/ou de participer à la réorganisation de l'offre de stationnement. L'amélioration du réseau de transports en commun prévu dans le plan local de mobilité (travail en cours) et la restructuration des lignes RTM est à prendre en compte dans le projet du Plan Guide tout comme les dispositions intéressantes du Littoral pour développer les mobilités actives et particulièrement cyclables.

Les prémices d'une « Mobilité universelle » (Environnement et infrastructures accessibles à toutes les personnes quels que soient leur âge, leur taille, leurs aptitudes diverses) à l'échelle du Littoral Sud a été engagée par la municipalité, notamment en matière d'accessibilité aux plages. Une approche globale et structurante est attendue dans le Plan Guide du Littoral Sud.

2.4 Aménager avec le changement climatique

Le Plan Guide devra proposer des aménagements qui puissent s'adapter à l'intensification des phénomènes climatiques (hausse des températures, tempêtes, ouragans...) et protéger les villages du littoral. Pour cela, il faudra entre autres multiplier les îlots de fraîcheur adaptés au changement climatique et aux arrêtés de sécheresse (palette végétale méditerranéenne), organiser une gestion optimisée de la ressource en eau en limitant les prélèvements, utiliser les eaux grises et peut-être rétablir un filet d'eau dans le lit de l'Huveaune depuis le barrage de la Pugette.

Face à l'érosion des plages et la montée des eaux, le Plan Guide devra aussi faire face à la disparition totale ou partielle des plages de sable. Le Plan Guide devra repenser l'accès à l'eau et proposer de nouvelles formes d'aires de baignade (pontons, tire-à-l'eau, piscines flottantes, ...). Et réfléchir également à une redéfinition voire une relocalisation des différents usages du site afin d'éviter les conflits d'usages que l'on peut connaître aujourd'hui.

Enfin, si le Littoral Sud est aujourd'hui très minéralisé et imperméabilisé, il doit devenir grâce au Plan Guide, un important îlot de fraîcheur à l'échelle de Marseille. Grâce à une végétalisation du littoral, des parkings et du parc balnéaire, une protection du front de mer et une baisse significative des températures est possible.

2.5 Renforcer la nature en ville et créer des îlots de fraîcheur

La situation environnementale en matière de nature en ville est préoccupante sur le Littoral Sud. La gestion des eaux de ruissellement et d'assainissement via l'Huveaune polluent les eaux de la rivière et de la mer, aux portes du parc national des Calanques et au cœur de la plus grande Zone de Baignade de Marseille. Au regard de l'importance des enjeux, le réaménagement des berges de l'Huveaune engagé par la municipalité doit être l'amorce d'une réponse complète et de long terme.

Faisant partie des 100 Villes neutres en carbone d'ici 2030, Marseille se doit de devenir un exemple de la ville méditerranéenne décarbonée, notamment sur son littoral. Au-delà de nombreux défis de dépollution, pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver le bien vivre des Marseillais, l'ambition de la Ville est de développer la place de la nature de multiples façons telles que végétaliser les espaces publics, désimperméabiliser les rues et les places, augmenter le nombre de parcs et jardins ou encore de redonner accès au canal de Marseille et aux bords de l'Huveaune. L'objectif de cette renaturation est de créer de nouveaux îlots de fraîcheur en réseaux et ainsi limiter la hausse des températures en ville.

A travers le projet du Plan Guide, le site doit être pensé comme une opportunité de créer un poumon vert à l'échelle de Marseille entre mer, ville et collines qui soit à la fois protecteur du vent, des chaleurs et des inondations.

Ce travail doit proposer des solutions concrètes de végétalisation du Littoral Sud. L'étude doit être menée de manière globale et intégrer l'ensemble des circulations littorales et espaces verts d'accompagnement de voiries à réaménager et renaturer, en cohérence avec le parc balnéaire.

Elle devra également veiller au développement de parcours de fraîcheur et de mobilité active de la ville en créant des continuités avec des routes et des boulevards limitrophes (BUS, Prado). De nouveaux parcours fraîcheur feront le lien entre la ville et la mer en créant des continuités entre les parcs (Escale Borély, Parc Borély, Valbelle, Pastré, Bonneveine...).

Le Plan Guide tient compte de la pression d'usage sur les sites (Parc Borély, espaces verts des plages) et proposera une répartition de ces pressions notamment lors des diverses manifestations.

Dans la continuité de ce travail, le Plan Guide tient compte du caractère vert des plages balnéaires et s'efforcera de maintenir une logique de parc en gardant à l'esprit ce qui fonctionne : des bosquets, des espaces libres en prairie spontanée qui se régénère en partie après les pluies.

Le titulaire tient compte de la méditerranéité, des arrêtés de sécheresse (arrosage des arbres et arbustes autorisés en crise ou alerte renforcée, mais pas les pelouses) et de l'expérimentation de l'arrosage connecté sur les plages de la vieille chapelle.

Les propositions devront tenir compte des capacités des gestionnaires à gérer ce qui sera produit et des coûts de gestion courant à l'hectare (à communiquer). Les sur-sophistications sont à éviter et le caractère rustique et robuste des équipements est à intégrer, ce qui n'est pas synonyme d'inesthétique.

Enfin, le Plan Guide tient compte de la logique Dix-neuviémiste du site, à savoir qu'elle s'efforce de proposer le "rejumelage" du parc avec l'hippodrome (au 19e, le parc et le champ de course formaient un tout cohérent). Le Plan Guide tient compte de l'avis rendu par la DRAC sur le plan de gestion du parc Borély pour proposer, sur l'hippodrome et le cœur de l'hippodrome, **un scénario de projet valorisant les vues, les espaces libres, la prise en compte du mistral, de nouveaux usages, et des lieux permettant de répartir la pression d'usage qui s'exerce sur le parc Borély et les espaces verts des plages.**

Article 3 - COMPOSITION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET COMPÉTENCES ATTENDUES

3.1 Compétences de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations

Compte tenu de la nature de la prestation sollicitée, l'équipe dédiée est pluridisciplinaire, transversale et complémentaire et comprend *a minima* les compétences suivantes :

- Urbanisme (dont programmation des espaces publics et urbanisme réglementaire) ;
- Paysage/environnement (paysagiste-concepteur) ;
- Mobilités (stationnement, mobilités actives)
- Concertation, animation de réunions publiques et d'ateliers d'intelligence collective, marches exploratoires, méthodes d'aller-vers, démarches de prospective citoyenne, élaboration de questionnaires numériques et d'analyse des résultats.
- Communication et création d'événements
- Voies et réseaux divers ;
- Economie de l'aménagement.

L'ensemble des membres du groupement doit mener à bien la participation des publics (grand public, acteurs de proximité, enfants) afin d'élaborer un Plan Guide partagé par tous et organiser une grande exposition de présentation du travail d'étude, de concertation et de conception effectué.

La compétence de l'équipe mise à disposition par le candidat étant un élément décisif dans le choix du titulaire.

3.1.1 Compétences attendues concernant le volet concertation

▮ DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET PRATIQUES DE CONCERTATION

Les compétences et ressources requises en matière de participation citoyenne sont variées et essentielles pour garantir le succès du projet :

- Élaborer une stratégie globale de concertation, assurer son suivi auprès des différents publics et parties prenantes (équipe projet dédiée de la Ville de Marseille, élus impliqués, mairies de secteur, etc.) tout en respectant rigoureusement le calendrier établi à travers un rétroplanning détaillé.
- Capacité à concevoir des questionnaires numériques, à analyser et à restituer leurs contenus de manière pertinente, que ce soit pour des questions fermées ou ouvertes (et assurer la compatibilité avec la plateforme Decidim de la Ville de Marseille).
- Proposer un dispositif mobile permettant d'atteindre l'ensemble des habitants et commerçants marseillais, dans la mesure où la participation de publics diversifiés et provenant de différents arrondissements est essentielle. En effet, le littoral sud est considéré comme un bien commun pour tous les Marseillais, au-delà des seuls résidents du secteur 6/8.

- Maîtriser l'organisation de marches exploratoires visant à partager des informations historiques et techniques avec le public (contraintes environnementales, diagnostic du site) ainsi que des aspects sensibles, déclinés sur des zones géographiques stratégiques du périmètre concerné.
- Savoir planifier, animer et documenter des réunions publiques, des ateliers interactifs d'intelligence collective (impliquant le grand public, les acteurs locaux et les enfants) en utilisant les outils d'animation appropriés.
- Posséder des connaissances juridiques relatives aux processus de concertation non réglementaires, en particulier en ce qui concerne le respect des délais, des règles de publicité et la nécessité de délibérations pour les collectivités territoriales (conformément au code des relations du public avec l'administration).
- Être en mesure de proposer des dispositifs innovants adaptés aux besoins et aux objectifs de la démarche participative.

3.1.2 Compétences attendues concernant la réalisation du Plan Guide

- **URBANISME ET PAYSAGISME**

Basé sur une phase d'analyse et diagnostic complet du site et la participation des publics et des commerçants, concevoir un Plan Guide qui répondent aux différents enjeux auquel le site doit faire face.

- **ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS / TEMPS DE RESTITUTION**

Organisation d'un temps de restitution finale, par exemple sous forme d'une exposition finale, plein air et/ou intérieur avec production du contenu et des supports, événement de lancement et communication associée. D'autres propositions répondant aux mêmes objectifs de partage avec le Grand Public peuvent être proposées par le titulaire.

La Ville de Marseille est chargée de l'exposition d'ouverture alors que l'exposition finale est à la charge du prestataire à partir des préconisations et de la validation de l'Équipe projet de la Ville de Marseille.

- **EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES GARANTISSANT LA QUALITÉ DE LA RÉPONSE ET LA FAISABILITÉ DES PROPOSITIONS**

Architecte du patrimoine, économiste de la construction, hydrogéologue (interprétation de l'étude sur l'aquifère et opérer des choix cohérents vis-à-vis du fonctionnement du sous-sol), écologue, (choix des plantes vis-à-vis de la diversité des milieux et des diverses conditions mésologiques), BET VRD.

Des expertises complémentaires permettant d'avoir une connaissance solide des différents enjeux du site sont bienvenues.

3.1.3 Compétences attendues en communication et graphisme attendues pour l'ensemble de la démarche

Le titulaire est chargé de l'organisation et de la restitution de toutes les étapes de la démarche, selon les préconisations du présent CCTP et les compléments fournis par l'équipe projet dédiée de la Ville de Marseille dont fait partie la direction de la communication. Tous les événements destinés au grand public devront être co-construits ou validés par la direction de la communication de la Ville de Marseille.

Par ailleurs, toutes les diffusions sur site internet seront faites uniquement sur un support ville de Marseille (site de la Ville de Marseille marseille.fr et/ou site de la mairie de secteur, et/ ou plateforme internet Decidim de la Ville de Marseille).

En plus des comptes-rendus écrits, détaillés et parfois illustrés des différentes interactions avec le public, ainsi que d'un bilan global de la démarche à partager (cf. article L131-1 du CRPA), les éléments suivants sont attendus :

- **Charte graphique** : Élaborée avec la direction de la communication et l'Équipe projet dédiée de la Ville de Marseille et appliquer aux éléments de rendu et à tous les outils de communication de la Ville de Marseille (messages, flyers, magazines municipaux et internes, sites internet et/ou plateforme numérique, réseaux sociaux, relations presse, diaporamas).
- **Facilitations graphiques** : Illustrations en dessins des réunions publiques, de certains ateliers en temps réel ou en différé, et des marches exploratoires pour une analyse sensible du site.
- **Carte sensible "géante"** : Pour représenter la démarche de participation, les enjeux, les identités des sous-secteurs, ainsi que les usages et ambiances attendus pour un futur désirable.
- **Photos et vidéos** : Prises à chaque étape de participation pour alimenter la communication de la Ville de Marseille et illustrer les documents de synthèse et présentations (dossiers, textes accrocheurs, synthèses, flyers, invitations, préparation des informations pour la publication par la Ville de Marseille d'un article sur marseille.fr (et site mairie de secteur) et/ou plateforme Ville de Marseille, présentations adaptées, mises en forme ludiques et attractives).
- **Plans, coupes, croquis, schémas, 3D** : Pour la Mission 2 « Conception du Plan Guide ».

Les documents définitifs doivent pouvoir être adaptés à la communication du projet et au lancement de potentiels concours complémentaires. Divers modes de diffusion des résultats doivent être prévus (papier, internet, ...) :

- **Pièces écrites** : Fournies en exemplaire papier couleur A4 (A3 pour les cartes) et par email au format Word, Excel, PowerPoint, ou PDF selon la nature du document.
- **Documents graphiques** : Remis en format A4 ou A3 en exemplaire papier reproductible, avec un support numérique, et envoyés par email en PDF haute définition modifiable (PNG, AI, DWG).
- **Visuels** : Remis également au format JPEG.
- **Outils d'animation** : (Affiches, diaporamas, photographies, panneaux d'expositions, vidéos...) produits par le prestataire, resteront propriété de la Ville de Marseille.

La présentation des documents et leur charte graphique sera décidée avec la direction de la communication de la Ville de Marseille et devra suivre ces règles :

- Le logo de la Ville de Marseille doit figurer sur la couverture des documents. Le titulaire peut ajouter son logo à un emplacement différent.
- Les couvertures et pages d'en-tête doivent suivre la logique de la mission (classification des documents de rendu par phase, par thématique...), sauf contre-indication validée par la Ville de Marseille.
- Tous les fichiers informatiques de plans et cartographies doivent respecter les normes de la charte graphique SIG de la Ville de Marseille.
- Le titulaire s'engage à ne divulguer à personne, en dehors de la maîtrise d'ouvrage, aucun plan, étude, conception, support ou rapport élaboré dans le cadre de cette mission.

Des éléments complémentaires relatant les outils et temps de concertation publique, de vulgarisation des enjeux ou de présentation du Plan Guide, pouvant devenir des supports de communication, peuvent être proposés. Les livrables offrant une forme libre, sensible et/ou artistique seront particulièrement appréciés, notamment pour le diagnostic, le schéma directeur, ou tout autre élément complémentaire (ex. vidéo, photographies, cartographie sensible, bande

dessinée, témoignages écrits, sonores, etc.). Le format et les modalités de restitution devront être proposés dans son l'offre.

Conformément aux stipulations du CCAP, la Ville de Marseille devient propriétaire de la prestation fournie dont les livrables et pourra les utiliser comme elle le souhaite.

3.2 Organisation de l'équipe

Le mandataire est tenu garant de la bonne coordination des différentes compétences nécessaires à la réalisation de la mission, et met tout en œuvre en ce sens.

Le respect du calendrier et des dates de rendu est impératif pour le bon déroulement du marché. Le titulaire doit disposer des moyens matériels et humains nécessaires pour assurer sa mission dès la notification et dans les délais impartis, même lorsque plusieurs missions doivent être menées en parallèle. Il doit également prévoir d'assurer les tâches de secrétariat, de traitement de texte et de reproduction des documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le mandataire définit une équipe dédiée avec un chef de projet, responsable de l'étude et désigné comme interlocuteur dédié tenu à une obligation de conseil pour toute la durée de la prestation dont les missions sont :

- Être l'interlocuteur principal de la Ville ;
- Réaliser une part significative de l'étude ;
- Être présent à toutes les réunions organisées ;
- Garantir la qualité du rendu et le respect du calendrier

Il devra être soutenu *a minima* par un responsable participation et événementiel et un responsable du volet conception. A noter que les prestations sont conduites simultanément et en synergie tout au long de la démarche. Ainsi, il est attendu de la part des membres de l'équipe une forte collaboration entre eux.

L'équipe projet souhaite que la composition de cette équipe soit maintenue stable tout au long de l'étude. En effet, elle sera particulièrement attentive à ce que les membres de l'équipe dédiée présentée lors de la remise de l'offre soient bien ceux qui interviendront sur le projet.

L'attributaire ne saurait modifier la composition de son équipe en cours d'exécution. Les intervenants affectés à l'exécution des prestations et mentionnés dans le mémoire pourront être remplacés exclusivement par des intervenants justifiant de compétences et d'une expérience d'un niveau au moins équivalent. Ce remplacement fera l'objet d'une demande d'acceptation auprès de l'équipe projet. L'absence de réponse dans un délai de deux semaines à compter de la demande vaudra acceptation implicite du remplacement.

En cas de changement d'interlocuteur, le titulaire est tenu de proposer un remplaçant disposant d'une compétence et d'une expertise similaires.

Article 4 - DÉTAILS DES DIFFÉRENTES MISSIONS ET LIVRABLES ATTENDUS

4.1 Mission 1 : Démarche de participation

4.1.1 *Attendus de la stratégie de participation et ses objectifs*

La commande politique de la Ville de Marseille met l'accent sur l'importance de la démarche participative pour la consultation du projet Littoral Sud. Le réaménagement de ce littoral est un projet d'envergure qui transformera une partie de la ville sur le long terme. Il est essentiel de préparer l'opinion publique à ces changements, de partager un diagnostic basé initialement sur des analyses d'experts institutionnels, qui viendront confirmer et enrichir les grands enjeux déjà identifiés par les services de la Ville.

Il est également crucial de confronter ces enjeux aux usages actuels et futurs du Littoral Sud, afin de garantir que les orientations prises répondent aux besoins et attentes du grand public, y compris les habitants, usagers, professionnels, commerçants, et touristes, d'aujourd'hui et de demain.

La stratégie de participation est unique en raison de plusieurs facteurs :

- La grande dimension du périmètre étudié, nécessitant l'identification de secteurs géographiques à enjeux spécifiques,
- La technicité du livrable (un Plan Guide) qui peut sembler abstrait pour le grand public, nécessitant une approche pédagogique.
- La complémentarité des niveaux de participation attendus sur une période courte.

C'est pourquoi nous privilégions les termes "démarche participative" ou "démarche de dialogue et d'échange" plutôt que "concertation".

L'objectif de la démarche participative est de conduire un projet de prospective citoyenne. Le titulaire devra identifier et partager avec le grand public les signaux faibles annonçant des changements d'usage, soulever des enjeux et des questionnements, et commencer à esquisser un récit global et par secteur géographique. L'objectif final est de partager une vision du littoral marseillais avec le grand public, de favoriser l'acceptation des évolutions nécessaires, d'imaginer un futur souhaitable et de concevoir les étapes nécessaires pour y parvenir.

Les objectifs de la démarche de participation peuvent se décliner en trois étapes chronologiques distinctes :

- **Temps 1 : Présenter, acculturer, donner à comprendre**

Objectif : Partager avec le grand public les éléments de connaissance des sites (historique, diagnostic architectural...), sensibiliser et acculturer le public aux différents enjeux et thématiques affectant le littoral marseillais (environnementaux, commerciaux, liés aux mobilités, paysagers et architecturaux...). Faire comprendre les contraintes (environnementales, techniques...) qui constitueront les invariants du projet. Aider les Marseillais à prendre part de façon positive aux changements à venir.

Actions :

- **Conférence de lancement**

- **Temps 2 : Éprouver, ressentir, préciser la connaissance d'un site multiple**

Objectif : Éprouver les atouts et les freins des périmètres concernés, constater les évolutions d'usages, qualifier l'identité du littoral et de ses sous-secteurs, et imaginer de nouvelles ambiances.

Actions :

- **Marches exploratoires**

- **Temps 3 : Écouter, proposer, orienter la conception du Plan Guide**

Objectif : Confirmer avec le grand public le diagnostic du site, partager les grands enjeux, qualifier à nouveau l'identité du Littoral Sud et de ses sous-secteurs, concevoir des changements d'usages et préconiser des changements d'ambiances.

Actions :

- **Ateliers**
- **Questionnaires**

Note : La complémentarité des différents dispositifs de participation vise à toucher divers publics, bien que leurs objectifs puissent parfois être similaires.

4.1.2 Publics ciblés

La Ville de Marseille a dès à présent identifier les différentes "cibles" de publics et acteurs à impliquer :

1. **Les « experts »**

Les experts interviendront à l'occasion d'une conférence-débat de lancement organisée par la Ville de Marseille en début de mission qui permettra de balayer certains des grands enjeux affectant le littoral marseillais. Ils apporteront des contributions éclairées mais vulgarisées autour des enjeux du Littoral Sud. Ces contributions seront intégrées dans le projet final. Lors de cette conférence débat, la contribution des experts pourra être complétée par l'intervention de grands témoins.

2. **Les « acteurs de proximité »**

Les acteurs de proximité ont une connaissance à la fois sectorielle (ou thématique) et/ou géographique. Ils réunissent des expertises d'usage (association vélos en ville, associations de personnes en situation de handicap, commerçants...) et/ou des connaissances du quartier (CIQ). Ils seront invités à participer à la conférence-débat, aux marches exploratoires et aux ateliers avec le grand public. Une attention particulière est attendue quant à la prise en compte des besoins et attentes des commerçants au regard du contexte de renouvellement des concessions d'occupation.

3. **Le « grand public »**

Le grand public sera sensibilisé aux grands enjeux du littoral marseillais à travers la conférence-débat au cours de laquelle il pourra échanger et débattre. Il sera invité à s'exprimer sur une perception sensible des lieux au moyen des marches exploratoires et pourra évoquer ses attentes sur les ambiances attendues pour l'avenir.

Il participera aux ateliers afin de partager un diagnostic des lieux et une cartographie des ambiances/ vocations attendues pour chaque sous-secteur à enjeux

4. Les « enfants »

Dans une démarche de prospective citoyenne et dans la mesure où le calendrier le permet, il est intéressant de faire un focus sur le public enfants. Sa contribution sera travaillée en amont avec les services de la ville soit en mobilisant une ou plusieurs classes d'un ou plusieurs établissements scolaires, soit/ou avec des jeunes d'un centre social sur le périmètre de la mairie du 6/8, soit/ou avec le conseil municipal des enfants du 6/8.

La participation des enfants pourrait se faire au travers d'un atelier d'intelligence collective animé par le titulaire.

5. Les « leaders d'opinions ».

Les leaders d'opinions (clubs sportifs, commerçants et restaurateurs, hôteliers...) doivent être identifiés avec soin et il sera nécessaire d'être à l'écoute de leurs contraintes et de leurs inquiétudes. Ils feront l'objet de rencontres bilatérales avec les élus.

À noter que le titulaire doit proposer des méthodes innovantes et efficaces pour mobiliser le public, notamment en matière de communication. Ces méthodes doivent être validées par la Ville de Marseille et permettre la participation des services de la Ville.

4.1.3 Enjeux et thématiques d'étude identifiés pour la participation des publics

Pour questionner ces différents publics, différentes thématiques et secteurs à enjeux peuvent être abordés et/ou interrogés.

Secteurs à enjeux prioritaires et pressentis pour les zooms du Plan Guide :

- Le Parc balnéaire du Prado
- La "bande Littorale" (Promenade Georges Pompidou et Avenue Pierre Mendès France...) et les parcours de mobilités (Transports en communs, mobilités actives, automobiles)
- L'hippodrome et son cœur, du parc Borély à la Mer

Grands enjeux du projet identifiés comme possibles thématiques d'étude :

1. Architecture, urbanisme et paysage ;
2. Usages balnéaires (Économie, Commerce, Culture, Tourisme, Sport, Santé & Loisirs) ;
3. Mobilité et accessibilité universelle ;
4. Nature en Ville (Îlots et parcours de fraîcheur) ;
5. Environnement (Protection marine et risques climatiques et montée des eaux).

Pour l'organisation des divers temps de participation, le titulaire peut librement proposer des ajustements dans la répartition des thématiques qu'il jugera pertinente en fonction des événements et du type de profils interrogés.

4.1.4 Étapes préalables au process participatif, portées par la Ville de Marseille

Pour des raisons de calendrier, la Ville de Marseille mènera les trois actions suivantes avant la notification du marché au titulaire. Ces actions ne seront pas confiées au titulaire mais feront partie intégrante de la démarche globale de participation des publics.

Identification des experts

Les services de la Ville de Marseille vont identifier les experts institutionnels qui vont pouvoir contribuer à la démarche en participant à la conférence- débat autour des enjeux du Littoral Sud sur des thématiques liées au projet. Une note récapitulative de ces échanges sera transmise au titulaire.

Rendez-vous bilatéraux

Après identification de certains acteurs de proximité emblématiques et des leaders d'opinions qui se distinguent sur le site du projet de Plan Guide, des rendez-vous sont organisés avec les élus, notamment de la mairie de secteur. Une note récapitulative de ces échanges sera transmise au titulaire.

Exposition dite "de lancement" et conférence débat

Cette exposition, organisée par la Ville de Marseille, sera composée d'une vingtaine de cubes (présentant le site, ses enjeux, son histoire et introduisant la démarche de participation) positionnés dans l'espace public (cubes de 1m50 sur 2m50), à l'image de ce qui a été fait pour l'exposition de la Ville "Different is Beautiful". Le récit de cette exposition sera conçu, produit et installé par les services de la Ville de Marseille, peu après le début de la mission du titulaire. Cet événement grand public représente la première étape du processus de participation et a un caractère très pédagogique en raison de son objet d'étude. En plus de présenter le contexte général et la démarche, l'exposition vise à être historique et patrimoniale, ancrant la réflexion dans une perspective passée/présente/future.

Le titulaire sera invité à découvrir cette exposition et à l'intégrer dans le processus global de participation.

4.1.5 Contenu de la démarche de participation

La stratégie de participation doit être organisée en plusieurs volets adaptés aux différents publics cibles et aux objectifs définis, tout en respectant les délais fixés. Le titulaire est encouragé à proposer des ajustements au plan initial et aux dispositifs afin d'atteindre une audience diversifiée.

Avant de débiter son analyse du site, le titulaire prend connaissance des documents spécifiques au projet pour élaborer une stratégie de participation cohérente avec les besoins déjà identifiés dans ce cahier des charges. Les propositions antérieures issues des démarches participatives précédentes, notamment celles de la mairie du secteur 6/8, doivent être intégrées à titre informatif avant d'élaborer les démarches participatives actuelles.

Éléments de la stratégie de participation

La stratégie de participation proposée par le titulaire doit inclure les éléments suivants, validés par la Ville de Marseille :

1. Analyse initiale du contexte et des données d'entrée.
2. Élaboration d'une stratégie de participation globale respectant les objectifs et le calendrier, précisant le mode d'intervention en fonction des publics ciblés.
3. Animation de la conférence-débat initiale organisée par la Ville de Marseille,
4. Création d'itinéraires et animation de marches exploratoires pour favoriser l'apprentissage, le partage et la contribution.

5. Organisation de trois ateliers interactifs d'intelligence collective adaptés aux différents publics (grand public, associations et commerçants, CIQ (ateliers 1 et 2) et enfants (atelier 3).
6. Mise en place de points d'information mobiles (par exemple, une camionnette structurante et des stands légers) pour faciliter le remplissage des questionnaires numériques. (Grand public et commerçants)
7. Montage d'une exposition finale présentant l'ensemble de la démarche

Un calendrier prévisionnel global précis ainsi que des calendriers spécifiques pour chaque étape seront établis, tout comme les modalités de communication en collaboration avec la direction de la communication de la Ville (mobilisation du public, flyers, affiches, panneaux de restitution, panneaux d'expositions, etc.).

Approche inclusive et accessibilité

Chaque dispositif et événement public sera adapté à chaque public, avec une attention particulière portée à l'inclusivité tout au long de la démarche. Le titulaire devra détailler cette approche à chaque étape, incluant :

- Description des outils concrets utilisés.
- Mesures prises pour garantir l'inclusivité, notamment pour les personnes en situation de handicap (pictogrammes appropriés, accueil spécifique lors des réunions publiques, présence d'interprètes en langue des signes, audio-description ou sous-titrage des supports, boucles à induction magnétique, etc.).

Le service de la Ville dédié à l'accessibilité accompagnera ces démarches.

4.1.5.1 Présentation des différents volets de la démarche de participation

1. Conférence de lancement

L'événement est organisé par la Ville de Marseille toutefois le titulaire y participe et doit en faire un compte rendu. Ce préambule à la démarche de participation apportera du contenu au titulaire dès le démarrage de sa mission. Cet événement lance la démarche aux yeux du grand public en présentant le site, ses enjeux et les objectifs du Plan Guide autour d'experts et de grands témoins. Le contenu de ces échanges et les propositions devront être analysés avec soin par le titulaire pour en tenir compte dans la réalisation du Plan Guide.

Effectifs : Environ 200 participants

Public cible : Grand public (sur inscription) ; en soirée.

Livrables attendus :

- Rapport synthétique (5 à 10 pages A4 maximum hors photos et illustrations) possiblement complété par les interventions d'un facilitateur graphique. En annexe, un listing détaillé des questions et propositions des participants.
- Eléments graphiques produits par le facilitateur graphique du titulaire pouvant intervenir durant la conférence pour fournir des documents qui serviront lors de la restitution grand public.

2. Marches exploratoires

Au titre de sa stratégie de participation, le titulaire présente dans son offre l'organisation des marches exploratoires afin de partager un diagnostic sensible du site avec les Marseillais.

Objectif : Ces marches doivent permettre au Grand Public de mieux comprendre le site et ses enjeux et d'exprimer son ressenti (ce que j'aime, ce que j'aime moins, ce qui me contraint, ce que j'apprécie, ce qui fait l'identité du ou des lieux...) et de se projeter sur des ambiances et des usages attendus pour l'avenir.

Méthode : Les marches exploratoires visent aussi à partager des éléments d'ordre historique et/ou technique avec le public (les contraintes environnementales, le diagnostic de site) et récolter leurs retours d'ordre sensible en arpentant des zones choisies du périmètre étudié.

Les dates et horaires retenus devront permettre au plus grand nombre de s'y inscrire et d'y participer. La participation devra se faire sur inscription sur le site de la Ville (marseille.fr) et à la mairie du 6/8.

Communication : Information donnée dans l'exposition de lancement, durant la conférence-débat, et sur le site de la Ville.

Logistique : Les modalités logistiques relèvent du titulaire (micro, support, ...)

Durée : 3 marches d'une durée d'une heure environ

Public cible : Grand public et acteurs de proximité (associations, CIQ, commerçants, ...)

Effectifs : Le nombre de participants reste à définir.

Livrables attendus :

- Supports visuels et interactifs pour accompagner la marche.
- Le recueil de témoignages (photos et vidéos) pouvant être exploités par la Direction de la communication de la Ville de Marseille (avec autorisation des participants) serait un plus.
- Rapport synthétique (1 à 3 pages A4 maximum par marche hors photos et illustrations) possiblement complété par l'intervention d'un facilitateur graphique, en simultané ou a posteriori.

3. Ouverture et mise en service des questionnaires en ligne

L'élaboration de deux questionnaires pensés par le titulaire et disponibles en ligne doivent permettre de recueillir, d'une part auprès des Marseillais, d'autre part auprès des commerçants du secteur, leurs retours concernant le site et ses usages présents et à venir.

Le questionnaire devra être produit sous deux formes différentes. Un questionnaire propre aux habitants marseillais ainsi qu'un questionnaire visant les commerçants du littoral.

a. Questionnaire commerçants :

L'idée est de permettre aux commerçants présents sur le site de s'exprimer sur leurs attentes et sur leurs besoins en amont de la phase de conception du Plan Guide, à travers le questionnaire.

Objectifs : Recueillir des informations sur la perception du littoral par les commerçants présents sur le site du projet, les interroger sur le lien qu'ils entretiennent avec le littoral (perception sensible, affective personnel et de leur clientèle), la manière dont la localisation de leur commerce interagit avec le littoral, la plus-value et les limites... et leur donner une possibilité, avec le questionnaire, d'exprimer leurs attentes, leurs inquiétudes et de tirer parti de leurs expertises et de leurs propositions pour les aménagements à venir..

Méthode : Le titulaire doit proposer un questionnaire dématérialisé précis avec questions ouvertes et fermées, et doit être en capacité d'analyser finement les résultats, et d'en rendre compte aux élus et au grand public avec des focus sur des thématiques et sur des origines géographiques (subdivision par secteur ou arrondissement). Le titulaire doit proposer des outils et une organisation qui soient compatibles avec la plateforme Decidim de la Ville de Marseille. Avant publication, le questionnaire sera validé avec l'équipe projet.

Durée : Le questionnaire est mis en ligne le jour même ou le lendemain de la première réunion publique et est en ligne a minima durant un mois jusqu'à deux mois maximum

Livrables attendus :

- Construction du questionnaire ;
- Document de restitution des données du questionnaire avec une présentation graphiquement accessible pour le grand public (camemberts, histogrammes, dessins...) avec des focus thématique et géographique ;
- Document rédigé chiffré et illustré qui présente l'intégralité des données recueillies par arrondissement et dans toute la ville, via le questionnaire à destination de l'Équipe projet dédiée de la Ville de Marseille.

b. Questionnaire Grand Public :

L'idée est de faire répondre le grand public, à travers le questionnaire, à des questions analogues à celles-ci-dessous :

Exemple : qu'est-ce que j'aime/ je n'aime pas sur ces périmètres ? ; ce qu'ils m'évoquent (aller sur le champ de l'émotionnel, du sensible, de l'attachement) / quelles sont mes pratiques sur ce lieu là (ces lieux-là) / Quelles ambiances j'ai envie d'avoir sur ce lieu là (ces lieux-là) pour l'avenir ?

Objectifs : Recueillir des informations sur la perception du littoral par les Marseillais, les interroger sur le lien qu'ils entretiennent avec le littoral (perception sensible, affective), leurs usages actuels et ceux qu'ils imaginent pour l'avenir, sur les manques identifiés (par les habitants et les acteurs de proximité), et connaître les demandes d'amélioration, d'évolution.

Méthode : Le titulaire doit proposer un questionnaire dématérialisé précis avec questions ouvertes et fermées, et doit être en capacité d'analyser finement les résultats, et d'en rendre compte aux élus et au grand public avec des focus sur des thématiques et sur des origines géographiques (subdivision par secteur ou arrondissement). Le titulaire doit proposer des outils et une organisation qui soient compatibles avec la plateforme Decidim de la Ville de Marseille. Avant publication, le questionnaire sera validé avec l'équipe projet.

Le questionnaire sera hébergé et diffusé sur un support Ville de Marseille (sites internet mairie centrale et mairie de secteur et plateforme Ville de Marseille).

Durée : Le questionnaire est mis en ligne le jour même ou le lendemain de la première réunion publique et est en ligne a minima durant un mois jusqu'à deux mois maximum

Livrables attendus :

- Construction du questionnaire ;
- Document de restitution des données du questionnaire avec une présentation graphiquement accessible pour le grand public (camemberts, histogrammes, dessins...) avec des focus thématique et géographique ;
- Document rédigé chiffré et illustré qui présente l'intégralité des données recueillies par arrondissement et dans toute la ville, via le questionnaire à destination de l'équipe projet dédiée de la Ville de Marseille.

4. Ateliers interactifs avec introduction de présentation globale de la démarche

La démarche participative sera précédée d'un temps dit d'infusion composé d'une exposition et d'une grande conférence visant à présenter le Littoral Sud et les enjeux qui expliquent et justifient son évolution.

Contrairement aux pratiques traditionnelles, l'ouverture de cette phase de participation active du public ne sera pas marquée par une réunion publique classique. Au lieu de cela, une introduction intégrée aux ateliers interactifs d'intelligence collective prendra ce rôle. Ces ateliers seront divisés en deux temps : une introduction faisant office de réunion publique et une deuxième partie respectant les codes des ateliers participatifs.

Au moins trois ateliers interactifs seront organisés, offrant au grand public, aux acteurs locaux tels que les CIQ et les associations, aux commerçants, et même aux enfants, l'opportunité de comprendre les enjeux, de débattre, de discuter des zones géographiques stratégiques et de formuler des propositions.

Les créneaux horaires de ces ateliers seront adaptés pour maximiser la participation, avec des sessions prévues en soirée et durant le week-end.

Objectifs de la partie introductive aux ateliers : Ce premier temps de réunion, en présence des élus et des services de la Ville, vise à présenter le site et ses enjeux qui justifient la démarche participative ainsi que le projet global de conception du Plan Guide. Les étapes précédentes de l'organisation seront rappelées, et les objectifs des sessions futures seront clarifiés.

Objectifs de la partie ateliers : Ce deuxième temps, par groupe, permettra aux participants de prendre part à la réflexion. Des focus seront réalisés sur les secteurs stratégiques à enjeux, permettant de recueillir des éléments sur les usages et les premières recommandations pour intégration dans le projet.

Méthode : Mettre en œuvre des ateliers interactifs d'intelligence collective axés sur un ou plusieurs des cinq grands enjeux du projet et/ou sur un/des secteurs géographiques identifiés du site.

Organisation confiée au titulaire du marché : Organisation, animation, restitution

Logistique : La mairie de secteur et/ou centrale se charge de choisir la salle et de fournir les outils nécessaires à l'animation (écran, micros, sono, aménagement de la salle, etc.). L'accueil du public sera assuré par une équipe mixte composée du personnel du titulaire et des services municipaux (mairie centrale et/ou de secteur). Le titulaire devra fournir tout matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des ateliers (papiers de tous formats, outils, stylos, etc.). La présence d'un photographe et la réalisation d'une capsule vidéo sont également requises.

Livrables attendus :

- Support de présentation diaporama illustré des étapes passées avec photos et calendrier des étapes à venir pour remplacer la réunion publique.
- Cartes et supports ludiques et interactifs d'ateliers permettant l'expression des acteurs de proximité sur les usages du site, les conflits d'usages, et les souhaits d'amélioration sur l'ensemble du périmètre et sur les secteurs géographiques à enjeu.
- Procès-verbaux détaillés des séances, notant les questions et propositions des participants, demandés par la maîtrise d'ouvrage.
- Document diaporama de restitution des séances ateliers, afin de rendre compte aux services de la ville et aux élus (avec photos).

Modalités : Séances en soirée et en journée le week-end, avec une partie atelier optionnelle possiblement sur inscription.

Effectifs : Une jaune estimée entre 70 à 100 personnes par atelier, et 15 personnes par groupe de travail. Ajustable en fonction de la proposition du titulaire, avec pour objectif de toucher un public le plus large possible avec une proposition de contenu qualitatif.

Public cible : Liste des acteurs de proximité identifiés + grand public.

Une attention particulière sera portée à la convivialité, à la création d'une émulation positive entre des participants de divers horizons, et à la collecte des propositions formulées par les participants.

5. Organisation d'un point d'information mobile

Un point d'information mobile ne se limitant pas au site de projet mais allant à la rencontre de tous les Marseillais, dans l'ensemble des quartiers de la ville, est attendu. Ce point mobile aura pour objectif de dynamiser, d'augmenter et de diversifier la participation en un temps court en proposant des questionnaires en ligne.

Ce dispositif peut être une camionnette, une caravane ou tout autre véhicule et sera habillé par la Ville de Marseille. Ce dispositif mobile fourni par le titulaire pourra être complété par des moyens plus légers (au choix du titulaire, stands, bureaux de rue, triporteurs, etc.) qui auront la même vocation : donner de la visibilité à la démarche, notamment dans les secteurs géographiques de Marseille les plus reculés et les moins enclins à la participation, pour recueillir la contribution d'un grand nombre de marseillais pour le questionnaire numérique sur les usages et les ambiances attendues.

Tous les secteurs de Marseille doivent pouvoir accueillir un dispositif mobile (structurant ou plus léger) à des horaires choisis, sur un ou plusieurs emplacements avec les mairies de secteur, avec pour objectif de toucher un large public, et ce, pendant la période d'ouverture du questionnaire (environ un mois et demi)

Objectif : Dispositif d'aller-vers afin de toucher un plus grand nombre de publics, notamment les plus éloignés des démarches de participation.

Méthode : Le titulaire devra disposer de tablettes ou d'ordinateurs portables (au moins quatre) qui permettent de doter les personnes en contact avec le public dans ces dispositifs mobiles d'un moyen facile pour enregistrer en simultané les réponses des participants au questionnaire grand public numérique. Sur le site du Littoral Sud, il pourra, si cela semble adapté, proposer aux commerçants le questionnaire adapté. Celui-ci sera aussi accessible pour le grand public, sur le

site de la mairie centrale via marseille.fr (et mairie de secteur éventuellement), et/ou plateforme Ville de Marseille.

Le titulaire devra organiser une présence ponctuelle par arrondissement afin de renseigner sur la démarche et d'aider au remplissage du questionnaire sur les usages, enregistré directement sur tablette par l'équipe du titulaire du marché.

L'accompagnement et la médiation d'associations de quartiers (désignées par les mairies de secteur) pour ces temps d'accueil du public, notamment dans les arrondissements éloignés du littoral, sont attendus pour certains territoires identifiés collectivement.

Livrables attendu :

- Un court compte-rendu par secteur (environ 1 page).

La prise de photos et le recueil de témoignages photos et vidéos pouvant être exploités par la Direction de la Communication de la Ville de Marseille est un plus.

La démarche de participation se conclue par la conception d'un livret technique I. Il s'agit d'un document détaillé et illustré « bilan » de la démarche participative et la mise en lumière des grands principes qui en découlent et qui serviront à nourrir la conception du Plan Guide, sous format électronique (une version synthétique et une version détaillée). Les modalités de restitution sont détaillées à l'article 4.1.7 du présent CCTP.

4.1.6. Analyse et diagnostic préliminaires à la conception du Plan Guide

Objectifs : En amont de la Mission 2 Conception du Plan Guide, soit tout au long de la Mission 1, Démarche de participation, il est attendu du titulaire qu'il prépare au maximum la phase de conception. Ce travail devra être présenté sous forme de livret d'analyse et diagnostic complémentaire au livret technique bilan de la démarche participative de la Mission 1.

Méthode : Pour garantir le bon déroulé du calendrier, ce livret devra être transmis un (1) mois avant la fin de la Mission 1 pour être présenté lors de la réunion publique de restitution de la Mission 1 et assurer le bon démarrage de la Mission 2.

Livrables attendus :

- Un livret I technique d'analyse et diagnostic du site illustré comportant : Une analyse complète et multithématique à l'échelle de l'ensemble du périmètre de réflexion (synthèse des éléments techniques, écologiques, urbains, paysagers, d'usages, sensibles, etc.) comportant au minimum : une analyse du site actuel (topographie, géologie, hydrologie...), une évaluation environnementale du site (faune, flore, qualité de l'air et de l'eau), paysagère et climatiques (érosion du trait de côte, montée des eaux, augmentation des événements climatiques, hausse des températures), une étude historique, géographique et patrimoniale de la zone, une analyse des usages actuels et des besoins des usagers, plusieurs diagnostics (détaillé par enjeu puis général).
- Une version format diaporama du livret pour les réunions à destination des services et des élus.
- Une version synthétique du livret, à destination des services et des élus, de 5 à 10 pages A4 maximum.
- Une version "exposition" du livret, sous forme de panneaux A0, qui sera à présenter au grand public lors de la réunion de restitution.

- Une version synthétique et illustrée du diagnostic, à destination du grand public de 3 à 5 pages A4 maximum à distribuer lors du bilan de la participation pour introduire le travail de conception.

Les éléments de cette liste pourront être modifiés par d'autres équivalents.

4.1.7 Restitution de la démarche de participation

Réunion publique de restitution

Une réunion publique de restitution vient clôturer la démarche globale de participation en lien avec la Ville de Marseille.

Elle rend compte de toutes les étapes, de la diversité des parties prenantes, des dispositifs utilisés voire de certaines productions (celles des enfants par exemple), ainsi que des facilitations graphiques réalisées.

Une attention particulière est portée à cette réunion publique, organisée par le titulaire du marché et les services de la Ville, qui rapporte, en présence des élus de la ville concernés, les différents temps forts de la démarche : la conférence-débat, les marches exploratoires éventuelles, le questionnaire, les ateliers grand public, les dispositifs avec les enfants...

Pour en rendre compte au grand public, le titulaire du marché doit intégrer toutes les étapes de la démarche participative sur des panneaux, illustrés et avec photos, avec du texte adapté et accrocheur pour valoriser tout le processus participatif en vue de la production du Plan Guide, à partir des préconisations et de la participation de la Ville de Marseille.

Méthode : Le titulaire du marché doit prévoir les ressources humaines suffisantes pour animer cette réunion : deux personnes à l'accueil, un modérateur, une personne qui distribue le micro ; au moins quatre personnes.

Missions confiées au titulaire : Organisation, animation, restitution

Public : Ensemble des parties prenantes du projet

Logistique : Le choix de la salle et les outils d'animation de la séance sont gérés par la mairie de secteur et/ou centrale (écran, micros, sono, aménagement de la salle, ...). L'accueil du public est effectué par une équipe mixte (personnel du titulaire/services ville mairie centrale et/ou mairie de secteur). Les besoins de matériel spécifique nécessaire au bon déroulement de la réunion (papiers tous formats, outils, stylos, ...) sont à fournir par le titulaire.

Effectifs : 200 personnes environ

Communication : Le titulaire du marché doit prévoir, en lien avec le service communication de la Ville, tous les outils de communication nécessaires au bon déroulé de la séance publique : kakemonos, photographe et capsule vidéo pour replay éventuels.

En amont, le titulaire du marché doit aussi produire, en lien avec la direction de la ville de Marseille, la communication qui permette la mobilisation maximale sur cette réunion publique (flyers, affiches, courriers mails aux associations pressenties, invitations proposées aux contributeurs du questionnaire, des ateliers, aux participants de la conférence-débat) en complément des outils de communication proposés par la Ville de Marseille (radio, articles de presse, affichage bus-métro, abribus bus et tramway, ou autres).

Livrables attendus :

- Livret technique II : Document détaillé et illustré "bilan" de la démarche participative et la mise en lumière des grands principes qui en découlent et qui serviront à nourrir la conception du Plan Guide, sous format électronique (une version synthétique et une version détaillée).
- Carte sensible : Version géante pour l'exposition lors de la réunion publique et en ligne, intégrée au livret technique détaillé.
- Diaporamas : Adaptation du livret technique pour les réunions internes et la réunion publique.
- Note de déroulé : Document précisant l'ordre du jour, le fil conducteur et la répartition des responsabilités lors de la réunion publique.
- Rapport synthétique : Résumé des recommandations et conclusions de la réunion, de 5 à 10 pages maximum.

4.2 Mission 2 : Conception du Plan Guide

En parallèle de la Mission 1, le titulaire est chargé de mener une analyse approfondie du site ainsi qu'un diagnostic précis. Cette démarche sera menée étape par étape, nourrissant les divers volets de la participation par la production de documents techniques et graphiques. Ces éléments sont essentiels pour ancrer et enrichir le dialogue avec le public, tout en établissant des fondations solides pour la Mission 2 "Conception du Plan Guide".

Dans cette optique, le titulaire devra assurer la mise à jour continue des différents documents tout au long du projet afin de garantir la cohérence de l'ensemble des livrables.

Pour respecter les délais impartis, la Ville de Marseille exige des garanties à chaque étape concernant le respect des objectifs fondamentaux du programme, en particulier en ce qui concerne l'analyse, le diagnostic et la réponse aux enjeux du Plan Guide.

Le titulaire devra proposer une organisation de projet permettant de respecter le calendrier prévu, assurant ainsi la fluidité et l'efficacité du travail par des rencontres hebdomadaires ou bi-mensuelles avec l'équipe projet, en plus des comités de pilotage (COPIL) et comités techniques (COTECH).

Basée sur le bilan de la Mission 1 et sur un diagnostic préliminaire du site, la Mission 2 comprend plusieurs volets :

- Un rendu intermédiaire (esquisse du Plan Guide)
- Un rendu final comprenant :
 - Une note de synthèse et un dossier détaillé et illustré destinés aux élus et services municipaux, décrivant et justifiant le positionnement global et secteur par secteur pour les négociations de renouvellement des titres d'occupation.
 - Un calendrier et une note de cadrage pour préparer le futur lancement de concours de maîtrise d'œuvre sur les zones définies du Plan Guide dès 2026.
 - L'organisation du découpage spatial et temporel du littoral Sud, ainsi que la préparation de tous les documents techniques et graphiques nécessaires aux concours de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des plages, du Parc

Balnéaire du Prado, de l'hippodrome et de son cœur, et de la bande littorale ou tout autre espace identifié.

- La mise en place d'une grande restitution/exposition destinée au Grand Public, présentant l'ensemble de la démarche (Participation des publics et conception du Plan Guide), initiée par une réunion finale de restitution.

4.2.1 Elaboration du Plan Guide

Objectifs :

- Préciser et documenter les enjeux (changement climatique et nature en ville, mobilité, usages commerciaux et économiques, unité paysagère et urbaine) pour proposer un diagnostic complet et solide du site. L'intervention d'experts conseils dans le groupement sur des questions et enjeux précis sera appréciée.
- Construire à travers un Plan Guide une vision globale, cohérente et partagée du site à long terme dans laquelle inscrire des actions court et moyen terme,
- Faire du Littoral Sud un site emblématique du renouveau de la rade de Marseille,
- Permettre à la population de prendre part au projet de requalification du Littoral Sud par une démarche participative
- Préparer un dossier de lancement d'un ou plusieurs concours de maîtrise d'œuvre à la suite du présent marché,
- Disposer d'un document cadre de négociation avec l'Etat pour le renouvellement des concessions.

Méthode :

La mission 2 se déroule en deux temps : l'esquisse et le rendu de projet.

Ces deux étapes sont séparées par un rendu intermédiaire qui se fera d'abord aux services techniques puis devant les élus.

A chacune de ces étapes, le titulaire doit prendre en compte l'ensemble des volets qui organisent et structurent le site aujourd'hui mais aussi à court, moyen et long terme. De façon non exhaustive :

- Mobilité (axes de circulation principaux et secondaires, réseau de transport, accessibilité universelle, schéma de circulation continues pour les piétons, les cyclistes, et véhicules, emplacement et raccordement des stations de transport en commun (bus, tramway, métro...))
- Modification et répartition des fonctions urbaines (habitat, commerce, loisirs, services publics, équipements)
- Maintien ou requalification des usages actuels et aménagements associés (espaces plages et accès à l'eau, espaces verts et pratique événementielle, espaces commerciaux, zones de Stationnement)
- Intégration et valorisation des éléments naturels (mer, embouchure de l'Huveaune, roches, présence végétale, plages...)
- Continuité verte, réseau d'espaces verts et de parcs, végétalisation et aménagement paysager

- Plan de gestion des eaux pluviales et de prévention des risques naturels.
- Mesures pour la réduction de l'empreinte carbone et l'efficacité énergétique des projets à venir
- Identification des zones à risque (inondation, érosion côtière, séismes), mesures de prévention et de mitigation des risques
- Création d'une "Identité du Littoral Marseillaise" (marqueurs de paysage, identité visuelle qui pourra devenir commune pour l'ensemble du littoral marseillais (matériaux, éléments de mobilier ou tout autre chose)
- Programme de développement des activités culturelles et de loisirs dans le respect du site et de son équilibre
- Stratégies de gestion des ressources naturelles (eau, sable, minéraux, énergétiques...)
- Evaluation des investissements
- Calendrier prévisionnel des différentes phases de mise en œuvre.
- Priorisation des interventions et des investissements.
- Stratégie de financement et de partenariats.

Cette liste a pour objectif d'établir une vision cohérente et stratégique pour le réaménagement du Littoral Sud marseillais, en intégrant l'ensemble des aspects économiques, sociaux, environnementaux, et techniques nécessaires à un développement harmonieux et durable. Des ajustements et ajouts pourront être proposés par le titulaire.

4.2.1.1 Temps 1 : Rendu intermédiaire

La présentation d'un rendu intermédiaire permet aux services et aux élus de vérifier l'avancement du projet, de s'assurer que le travail du groupement réponde à leurs attentes et de faire les ajustements nécessaires pour permettre au titulaire de valider l'orientation du projet avant de passer à des phases plus détaillées et finalisées du Plan Guide.

Livrables attendus : Le choix du type de documents et du format illustrant chaque idée est confié au bon soin du titulaire mais ce rendu intermédiaire doit contenir des propositions *a minima* pour les éléments suivants :

- **Une ébauche du Plan Guide sous forme de schéma directeur :**
 - Zonage et d'affectation des sols
 - Identification des espaces publics, parcs et zones de loisirs et les usages associés projetés
 - Cartes thématiques pour visualiser les aspects spécifiques (mobilité et parcours, infrastructures, paysage...)
- **Des études complémentaires menées par le titulaire :**
 - Études d'impact environnemental et social préliminaire des premières propositions
 - Premières évaluations des coûts et des contraintes techniques

- Analyses SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) de chaque scénario
- **Plusieurs scénarios d'aménagement :**
 - Présentation de plusieurs scénarios d'aménagement possibles avec leurs avantages et inconvénients.
 - Cartes et plans et coupes de principe pour chaque scénario.
 - Évaluation comparative des scénarios (coûts, impacts, faisabilité)
- **Esquisses de plans et de schémas pour la zone à enjeux prioritaires :**
 - Plans de masse préliminaires.
 - Plan albedo et parcours potentiels (Transports en communs, mobilités actives, automobiles...).
 - Schémas conceptuels pour illustrer les idées principales.
 - Coupes et élévations de principe.

Rappel de la zone dite « à enjeux prioritaires » : Le Parc balnéaire du Prado et la bande littorale (Promenade Georges Pompidou et Avenue Pierre Mendès France...), regroupant les plages, les espaces verts, les espaces parkings, la voirie et le front urbain.

- **Schéma de phasage et de mise en œuvre :**
 - Première ébauche de propositions pour les négociations de titres d'occupation avec l'Etat sous forme de note illustrée.
 - Proposition de calendrier prévisionnel et hiérarchisation des actions à prévoir.
 - Proposition de découpage du site en secteurs en vue du montage d'appel d'offre de maîtrise d'œuvre.

Pour chaque livrable, il est attendu de la part du titulaire une capacité de réactivité quant au feedback et révisions, dont :

- Collecte et intégration des retours des parties prenantes (techniques et politiques) sur les premiers livrables.
- Propositions de modifications et ajustements en fonction des feedbacks reçus après chaque réunion de présentation (COPIL, COTECH ou atelier public).

4.2.1.2 Temps 2 : Rendu final du Plan Guide

Le rendu final doit, par son contenu, positionner la Ville de Marseille sur l'avenir du Site littoral Sud et ses abords et organiser sa mutation dès 2026 de façon spatiale (découpage) et temporelle (rétroplanning de potentielles missions de maîtrise d'œuvre).

Par l'intégration d'une phase de participation des publics, le Plan Guide doit aussi être un élément fédérateur actant une vision partagée de la transformation du Littoral Sud entre les élus, les techniciens et les experts, les riverains et l'ensemble des Marseillais.

Livrables attendus :

En fin de rendu intermédiaire, le titulaire et l'équipe projet pourront ajuster et préciser la liste ci-dessous.

- **Mise à jour des documents de la Mission 1**
- **Livret de projet, complémentaire aux deux livrets précédents (analyse et diagnostic et participation)**
- **Plan directeur final :**
 - Document détaillant la vision globale et les objectifs du réaménagement.
 - Plan de masse finalisé montrant l'implantation des différentes zones (naturelles, arborées et végétalisées, résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives, propositions de revêtements... 1/2 000 ou 1/5 000) ou détails au 1/500 ou 1/200.
 - Adaptation temporelle du Plan Guide (par exemple en 2030, 2050 et 2060).
 - Cartographie des usages des sols et des zonages réglementaires.
- **Schéma de mobilité et accessibilité :**
 - Réseau de circulation pour les piétons, les cyclistes et les véhicules.
 - Plans des transports en commun, incluant les emplacements des stations et des arrêts.
 - Schéma d'accessibilité au site pour les personnes à mobilité réduite avec indications des natures de sols ou des différences de niveau qui rompt le circuit.
 - Proposition de mise en valeur du Littoral dans la ville avec proposition de signalétique, jalonnement, percées, dispositif d'accueil et d'orientation et mobilier de confort.
 - Propositions d'implantations de consignes autonomes et de cabine de changes et de parking vélos.
- **Coupes et élévations :**
 - Coupes transversales et longitudinales du site "avant, après" montrant les évolutions naturelles et projetées du site, les variations de terrain, la présence végétale, les espaces ouverts et les hauteurs des constructions. (1/200 à 1/500).
 - Élévations des bâtiments et des infrastructures principales pour illustrer leur apparence et leur intégration dans le paysage.
- **Plans de paysage et environnement :**
 - Plan de végétalisation détaillé par strates, montrant les types de plantations et leur disposition.
 - Schéma d'intégration visuelle et d'usage des éléments naturels (mer, embouchure de l'Huveaune, roches, présence végétale) dans le projet.
 - Mesures de durabilité et de gestion environnementale (gestion des eaux pluviales, traitement des déchets, etc.).
 - Plan des plages et des nouveaux modes d'accessibilité à l'eau.
- **Plans des infrastructures :**
 - Plans des réseaux d'infrastructures (eau, électricité, gaz, télécommunications).

- Localisation des équipements publics (écoles, centres communautaires, équipements sportifs...).
- Détails des systèmes de gestion des eaux pluviales et des déchets.
- **Stratégie de développement économique et social :**
 - Identification des zones commerciales et industrielles avec les équipements nécessaires (conservés, modifiés, créés...).
 - Plan de développement des services publics et des infrastructures sociales (santé, éducation, culture).
 - Stratégies pour l'inclusion sociale.
 - Plan usages en haute et basse saison y compris les manifestations et événements musicaux, culturels, sportifs et nautiques et leur lien avec l'espace public.
- **Plans et schémas pour les secteurs à enjeux prioritaires :**
 - Plans de masse final détaillé de la zone prioritaire.
 - Plan albédo et parcours des différentes mobilités.
 - Requalification des interfaces notamment pour les portes d'entrée au PBP ou l'accès à l'embarcadere de la Pointe Rouge.
 - Elévations et Coupes transversales avec les gabarits des cheminements.
 - Zooms et premières esquisses des aménagements et infrastructures principales sur le PBP et de façon non exhaustive, proposition de requalification du site et des usages de l'espaces du Monument Arthur Rimbaud, du Bowl, des espaces verts de l'Escale Borély ou encore de l'air de Décollage des Kitesurfs).
 - Schémas et visuels pour illustrer les idées principales.
 - Plan des dispositifs d'accès et de contrôle des accès anti-intrusion.
 - Plan de jalonnement et des dispositifs information public.

Rappel de la zone dite "à enjeux prioritaires" : Le Parc balnéaire du Prado et la bande littorale (Promenade Georges Pompidou et Avenue Pierre Mendès France...), regroupant les plages, les espaces verts, les espaces parkings, la voirie et le front urbain.

- **Documentation graphique et illustrations :**
 - Perspectives 3D et rendus visuels des aménagements principaux.
 - Plans, coupes et élévations illustratives des zones clés.
 - Illustrations des espaces publics et des bâtiments marquants.
- **Schéma de phasage et mise en œuvre :**
 - Estimation financière des différentes propositions et proposition découpage et de phasage.
 - Calendrier détaillé des phases de réalisation du projet (Gantt chart ou calendrier détaillé des phases).

- Planning des interventions et des investissements nécessaires.
- Stratégie de financement et partenariats pour la mise en œuvre.
- **Rapport final de synthèse :**
 - Synthèse du Plan Guide dans un troisième et dernier livret.
 - Une version format diaporama du livret pour les réunions à destination des services et des élus.
 - Une version synthétique du livret, à destination des services et des élus, de 5 à 10 pages A4 maximum (hors images).
 - Une version synthétique et illustrée du Plan Guide, à destination du grand public, de 3 à 5 pages A4 maximum à distribuer lors de la restitution/l'exposition finale et présentant les étapes à venir.
 - Note de synthèse et un dossier détaillé et illustré à destination des élus et des services, décrivant et justifiant le positionnement global et secteur par secteur de la Ville pour négociations de renouvellement des titres d'occupation.
 - Calendrier et une note de cadrage permettant de préparer le futur lancement de concours de maîtrise d'œuvre sur le secteur du Plan Guide dès 2026. Il est attendu du titulaire qu'il organise à cet effet le découpage spatial et temporel du Littoral Sud, qu'il prépare tous les documents techniques et graphiques nécessaires au lancement, suite à cette mission, plusieurs concours de maîtrise d'œuvre par zone pour réaménager *a minima* la zone à enjeux prioritaires.

Ces livrables doivent être complets, détaillés et illustrés pour permettre une compréhension claire et exhaustive du projet de réaménagement du littoral Sud Marseillais répondant aux enjeux présents et à venir et être prêt à être présenté aux décideurs pour être mis en œuvre.

Certaines échelles sont précisées à titre indicatif dans les listes de livrables mais le titulaire pourra proposer des ajustements si nécessaire.

Les retours des parties prenantes et les ajustements demandés lors de la présentation finale devront être effectués sur les différents documents après le rendu final.

4.2.2 Restitution finale

4.2.2.1 Réunion publique de restitution du Plan Guide

Objectifs : Cette réunion publique vient clôturer la démarche globale de participation et de conception d'un Plan Guide pour le Littoral Sud et introduire les étapes à venir (restitution/exposition Grand Public, négociation des titres d'occupation et concours de maîtrise d'œuvre).

Méthode : Une attention particulière est portée à cette réunion publique de restitution globale organisée par le titulaire du marché avec le soutien de l'équipe projet dédiée de la Ville de Marseille. Elle devra, en présence des élus de la ville concernés, rappeler les différents temps forts de la démarche, d'abord de la mission 1 et ensuite de la Mission 2 qui ont permis d'aboutir sur le Plan Guide du littoral Sud.

Cette réunion doit rendre compte de toutes les étapes du projet en valorisant la diversité des parties prenantes et des expertises ayant construit le projet.

Missions confiées au titulaire : Organisation, animation, restitution

Public : Ensemble des parties prenantes du projet

Logistique : Le choix de la salle et les outils d'animation de la séance sont gérés par la mairie de secteur et/ou centrale (écran, micros, sono, aménagement de la salle, ...). L'accueil du public est effectué par une équipe mixte (personnel du titulaire/services ville mairie centrale et/ou mairie de secteur)". Les besoins de matériel spécifique nécessaire au bon déroulement de la réunion (papiers tous formats, outils, stylos, ...) sont à fournir par le titulaire. Le titulaire du marché doit toutefois prévoir les ressources humaines suffisantes pour accueillir et animer cette réunion.

Le titulaire du marché doit prévoir tous les outils de communication nécessaires au bon déroulé de la séance publique : (kakemonos, photographe et capsule vidéo pour replays ...)

Effectifs : 200 personnes environ

Communication : En amont, le titulaire du marché doit aussi produire, en lien avec la direction de la ville de Marseille, la communication qui permette la mobilisation maximale sur cette réunion publique (flyers, affiches, courriers mails aux associations pressenties, invitations proposées aux contributeurs des questionnaires, des ateliers, aux participants des conférences-débats) en complément des outils de communication proposés par la Ville de Marseille (radio, articles de presse, affichage bus-métro, abribus bus et tramway, ou autres).

Livrables attendus :

- Une note explicitant précisément le déroulé de la réunion publique (ordre du jour, fil conducteur, étapes de validation, avec un descriptif de la répartition des missions et responsabilités entre élus, techniciens, titulaire du marché), produite et validée en amont de la réunion.
- Un compte-rendu de la réunion (3 à 5 pages A4 maximum, hors photos et illustrations).

4.2.2.2 Exposition finale

Objectif : La restitution finale est pour l'instant imaginée sous la forme d'une grande exposition d'envergure en extérieur qui ferait suite à l'exposition de lancement.

Sur proposition du titulaire, elle pourrait aussi prendre une autre forme en répondant aux mêmes objectifs, soit de présenter l'ensemble de la démarche ainsi que le Plan Guide final au Grand Public en valorisant la participation des différents publics (grand public, acteurs de proximité, CIQ et associations, enfants...) techniciens et experts qui composent le groupement.

L'exposition ou la restitution finale doit être composée de trois volets principaux qui reprennent les trois livrets :

- Présentation du site et de ses enjeux, analyse et diagnostic (Livret I).
- Participation des publics et valorisation des retours (Livret II).
- Présentation du Plan Guide, processus de conception, des premières esquisses au Plan Guide final (Livret III). Une ouverture sur les phases maîtrise d'œuvre qui suivront pourra être évoquée.

Méthode : La conception et la réalisation d'une restitution finale au contenu accessible au plus grand nombre est confiée au titulaire du marché et devra être co-construite avec la Ville de Marseille.

Format : La restitution finale est confiée au titulaire du marché. Si elle prend la forme d'une exposition, celle-ci devra durer entre deux et trois mois et être installée sur l'espace public (lieu restant à définir). Pour restituer tout le travail accompli, le titulaire du marché pourra reprendre l'idée des cubes d'exposition de 1,5m x 1,5m x 2,5m de l'exposition de lancement qui aura été organisée par la Ville de Marseille. La Ville est en mesure de prêter 16 cubes d'exposition pour ce faire.

L'exposition finale doit être conséquente et très visuelle, composée d'une quarantaine de cubes (ou équivalent) répartis sur une ou plusieurs zones du Littoral Sud, sous forme d'exposition(s) à parcourir. Le titulaire pourra aussi proposer des supports qui lui semblent plus adéquats pour valoriser l'ensemble du travail effectué.

L'exposition devra être très visuelle, facile à parcourir et adaptée à toute sorte de publics. Un système de visite Audio par QR code devra être proposé à destination des adultes mais aussi des enfants, en Français et en Anglais. Elle devra être pensée pour une accessibilité universelle.

Livrables de la restitution sous forme exposition finale :

- Organisation d'un vernissage et d'une conférence de presse.
- Conception et design d'une quarantaine de cubes (1,5m x 1,5m x 2,5m) modulaires et résistants aux conditions extérieures en utilisant au maximum des matériaux recyclés, durables et écologiques.
- Conception du contenu de l'exposition sous forme de panneaux incluant photographies, cartes, plans et autres visuels grands formats accompagnés de textes explicatifs avec supports numériques interactifs (QR codes pour accéder à un contenu supplémentaire pour les adultes et pour les enfants, en français et en anglais).
- Proposition de "visites" commentées de l'exposition un samedi par mois sur inscriptions sur le site marseille.fr (QR code affiché sur les panneaux d'exposition).

Installation et logistique :

- Plan d'emprise précisant l'emplacement exact des cubes sur l'espace public et leur mode de scellement.
- Rétroplanning présentant les dates clefs de conception, fabrication, installation, inauguration, durée de l'exposition, démontage et livraison pour rétrocession aux services de la Ville devra être proposé par le titulaire et validé par l'équipe projet.
- Conception, réalisation et installation d'une exposition de présentation du travail effectué sur l'Espace public durant environ 3 mois entre décembre 2025 et février 2026.
- Sécurisation pour les visiteurs et les structures, entretien régulier pendant la durée de l'exposition. Respect des normes de sécurité, d'accessibilité et d'environnement.

4.3 Prestations supplémentaires à marchés subséquents

En cas de survenance d'un besoin complémentaire, un marché subséquent sera conclu. Les prix seront réglés sur la base des prix unitaires indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Ces prestations supplémentaires peuvent donc comprendre tout besoin non prévu initialement dans le présent CCTP, exclusivement lié à l'objet du marché et sans que cela conduise à remettre en cause la mise en concurrence initiale.

Les marchés subséquents pourront permettre de réaliser des prestations non comprises dans les prestations forfaitisées et devenues nécessaires pour la réalisation des prestations. L'attention des candidats est cependant attirée sur le fait que les prestations forfaitisées doivent être correctement dimensionnées et que des prestations additionnelles ne seront commandées par le pouvoir adjudicateur que si ce dernier l'estime nécessaire. En aucun cas, le titulaire du marché ne pourra se prévaloir de quelconque motif pour demander l'ajout de prestations additionnelles.

Article 5 - PILOTAGE ET ORGANISATION DES PRESTATIONS

5.1 Pilotage de la mission

Le pilotage de la mission sera assuré par le représentant de la Mission des Projets Urbains (MPU) faisant partie de la Direction Générale Adjointe de la Ville de Demain (DGAVD). Ce dernier sera accompagné d'une l'équipe projet dédiée de la Ville de Marseille, composée de représentants des directions les plus impliquées (Direction de la mer et du Littoral, Direction de la Nature en Ville, Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur, Direction de la Mobilité, Direction de la Communication).

5.2 Planning et délais

L'attributaire du marché propose dans son offre un planning détaillé prévisionnel de mise en œuvre des différentes missions de l'étude, intégrant les ateliers de travail, les réunions, les COSTRAT et COPILS, COTECH (équipe technique partenariale), et échanges réguliers de suivi avec l'équipe projet, basé sur le calendrier prévisionnel annexé au présent CCTP. Le planning prévisionnel de projet et de pilotage sera validé par l'équipe projet dès le début de la mission lors de la réunion de lancement.

A noter que les réunions se déroulent toutes à Marseille, et le plus couramment dans les locaux de la Ville de Marseille. Aussi, les réunions en présentiel sont obligatoires pour les COPILS et COTECH et les réunions en visioconférence seront possibles pour échanges réguliers de suivi avec l'équipe projet.

5.3 Rendus

Le prestataire s'engage à remettre à l'équipe projet :

- En amont (délai de 7 jours ouvrés) tous les supports qui feront l'objet d'une présentation et/ou d'une diffusion pour une validation préalable (support d'animation de réunions, supports pour animer les dispositifs de la participation, livrables, ...).
- Des documents de travail intermédiaires entre les réunion de travail permettant de poursuivre la réflexion du projet.
- Les comptes-rendus des réunions (délai de 3 jours ouvrés après la réunion).

L'équipe projet se réserve le droit de demander des modifications et corrections du livrable à tout moment. Ces demandes pourront inclure, sans s'y limiter, des ajustements de contenu, de format, de structure, ou de toute autre nature nécessaire pour répondre aux exigences du projet. Le titulaire s'engage à la transmission d'une version modifiée/corrigée du livrable, sans surcoût supplémentaire, dans un délai raisonnable, convenu entre l'équipe projet et lui-même, afin de garantir la conformité et la qualité du livrable final.

5.4 Instances de lancement, suivi et pilotage

5.4.1 Réunion de lancement

Le titulaire doit assister à la réunion de démarrage du marché organisée par la Ville avant le commencement d'exécution des prestations.

La date de cette réunion sera portée à sa connaissance, après la date de notification du marché.

La réunion aura notamment pour objectif de transmettre les coordonnées des différents interlocuteurs administratifs et opérationnels.

Cette réunion de lancement doit valider le process jusqu'au démarrage officiel de la démarche de participation (stratégie de participation, organisation de l'atelier avec les experts, réunion de pré-lancement avec les acteurs de proximité).

5.4.2 Réunions de suivi

Des réunions mensuelles de suivi seront organisées avec l'équipe projet et le titulaire pour assurer le suivi des missions et des réunions bi-mensuels seront organisées avec le chef de projet désigné par le titulaire.

Les réunions se tiennent par visioconférence ou par tout autre moyen de communication à distance.

En cas d'absence, le titulaire en informe l'équipe projet au moins trois jours à l'avance. Un compte-rendu de chaque réunion sera rédigé par le titulaire. Un suivi sera assuré lors de la réunion suivante pour s'assurer de l'avances des actions décidées.

La liste des membres participants sera arrêtée lors de la réunion de lancement.

5.4.3 Comité technique partenarial (COTECH)

Le comité technique partenarial est chargé de la préparation des arbitrages à présenter en comité de pilotage.

Sa composition indicative est la suivante :

- Secrétariat Général du Maire
- Direction générale des services de la Mairie du 6/8ème arrondissement
- Direction Générale Adjointe de la Ville Durable (DGAVD) :
 - Mission des Projets Urbains (MPU),
 - Direction de l'Espace Public et de la Mobilité (DEPM),
 - Direction de l'Economie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur (DETECES)
- Direction Générale Adjointe la Ville du Temps Libre (DGATL) :
 - Délégation à la Mer et au Littoral (DML),
 - Direction de la Nature en Ville (DNV),
- Direction de la Communication de la Ville de Marseille (DirCOM)

D'autres services peuvent être invité en fonction des sujets abordés.

Sa composition pourra être élargie à d'autres partenaires si cela s'avère nécessaire. La présence du titulaire est obligatoire.

Le titulaire transmet les documents de présentation (rapports, supports, ...) au moins sept (7) jours ouvrés à l'avance pour validation. Il est chargé de la rédaction des comptes-rendus de réunion.

5.4.4 Comité de pilotage et comité stratégique

Le comité de pilotage se réunira pour valider les différentes phases de l'étude. Ses membres sont les suivants :

COPIL :

- Cabinet de Monsieur le Maire
- Élus porteurs du projet
- Mairie du 6/8ème arrondissement
- Élus invités en fonction des thèmes abordés

COSTRAT :

- Élus :
 - *Cabinet de Monsieur le Maire*
 - *Élus porteurs du projet*
 - *Mairie du 6/8ème arrondissement*
- État
 - Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
 - Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),
 - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Les COPIL concernent les représentants de l'équipe projet dédiée de la Ville de Marseille et les élus, tandis que le COSTRAT incluent en plus, l'Etat.

12 réunions de comités de gouvernance (COTECH, COPIL et COSTRAT) sont à prévoir au cours de la mission, obligatoirement en présence du titulaire.

Le titulaire transmet les documents de présentation (rapports, supports, ...) au minimum sept (7) jours ouvrés à l'avance pour validation. Il est chargé de la rédaction des comptes-rendus de réunion.

Article 6 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA MISSION

Voir annexe 1.

Article 7 - ANNEXES

- Annexe 1 CCTP : Calendrier prévisionnel
- Annexe 2 CCTP : Plan de gestion du Parc Borély
- Annexe 3 CCTP : Etude des caractéristiques hydrogéologiques et hydrodynamiques de l'aquifère du Parc Borély
- Annexe 4 CCTP : Elaboration des périmètres de sauvegarde des noyaux villageois de Marseille
- Annexe 5 CCTP : Etude de programme pour la valorisation globale du Parc Balnéaire du Prado à Marseille
- Annexe 6 CCTP : Vulnérabilité du littoral balnéaire Marseillais
- Annexe 7 CCTP : Principaux fonciers publics
- Annexe 8 CCTP : Situation domaniale